

Department for External Church Relations  
of the Ukrainian Orthodox Church  
15 Lavrska str., build. 70a, Kyiv-01015, Ukraine

Відділ зовнішніх церковних зв'язків  
Української Православної Церкви  
вул. Лаврська 15, корп. 70а, 01015-Київ, Україна



## **Des millions de croyants en Ukraine peuvent être privés de leur église le dimanche de Pâques**

*Kiev, 18.04. 2019*

***Le 26 avril, deux jours avant Pâques, la plus grande confession de l'Ukraine peut être liquidée. Il est significatif que la liquidation se produise le Vendredi Saint – le jour de la crucifixion de Seigneur Jésus-Christ.***

Selon l'interprétation du Ministère de la Culture de l'Ukraine, le 26 avril, c'est la date limite d'expiration du délai fixé par la loi № 2 662-VIII pour le refus volontaire de l'Église orthodoxe ukrainienne de son nom officiel.

Ainsi que le rappelle Victor Elensky, président du sous-comité dans la sphère de la liberté de conscience et des organisations religieuses du comité sur les questions de culture et de spiritualité de la Verkhovna Rada, si l'Église orthodoxe ukrainienne refuse de modifier son nom, son nom sera modifié alors dans le registre officiel par l'unique décision du Ministère de la Culture de l'Ukraine et ses statuts seront privées de l'enregistrement d'Etat.

Ainsi, l'Église orthodoxe ukrainienne peut cesser d'exister dans le champ juridique ukrainien et perdre le droit d'utiliser ses temples pour officier. En conséquence, le 28 avril, jour de Pâques du Christ, des millions de croyants orthodoxes ukrainiens des 12 092 paroisses se verront refuser le droit de prier dans leur Église.

Selon le Gérant des affaires de l'Église orthodoxe ukrainienne Antoine, métropolite de Borispol et de Brovary, l'application de la loi № 2662-VIII crée des possibilités et des conditions pour procéder en un temps à la prise de contrôle illégale à grande échelle sur les temples et d'autres biens de l'Église orthodoxe ukrainienne en faveur d'une nouvelle organisation religieuse enregistrée sous le nom « Métropole de Kiev de l'Église orthodoxe ukrainienne - Église orthodoxe d'Ukraine ».

Il convient de noter que l'adoption par la Verkhovna Rada de l'Ukraine de la loi № 2662-VIII a suscité de vives inquiétudes au sein de la communauté religieuse ukrainienne. Notamment, en janvier 2019, Yakov Dov Blaich, le grand rabbin de Kiev et de l'Ukraine, qui présidait à l'époque le Conseil pan-ukrainien des églises et des organisations religieuses (AUCCRO), a publiquement exprimé sa position. A son avis, la loi № 2662-VIII, qui modifie la Loi ukrainienne « Sur la liberté de conscience et les organisations religieuses », n'est pas conforme à la Constitution de l'Ukraine et enfreint de manière flagrante le principe de la séparation des Églises et de l'État. Yakov Dov Blaich a également souligné qu'après l'adoption de cette loi par la Verkhovna Rada, aucune confession en Ukraine ne peut se sentir à l'abri de l'ingérence de l'État.

En outre, le président de l'AUCCRO a accordé une attention particulière au fait que l'adoption de la loi № 2662-VIII avait provoqué une réaction négative de la communauté internationale. Selon lui, même les organisations internationales soutenant le gouvernement de Kiev ont fait des déclarations publiques confirmant l'incompétence et le caractère provocateur de telles actions.

## ***A titre d'information:***

L'Église orthodoxe ukrainienne, c'est l'Église orthodoxe locale du peuple de l'Ukraine qui est officiellement reconnue par toutes les Églises orthodoxes du monde et forme une unité spirituelle avec celles-ci.

L'Église orthodoxe ukrainienne présente l'Église orthodoxe qui est entièrement autonome et indépendante en ce qui concerne son administration et sa structure. Le Centre de gestion de l'EOU est situé à Kiev. Selon les statuts de l'EOU qui sont enregistrés conformément à la législation de l'Ukraine, l'Église orthodoxe ukrainienne élit indépendamment son Primat et ses évêques, ordonne les prêtres, exerce des activités administratives et économiques.

L'Église orthodoxe ukrainienne est la plus grande Église d'Ukraine. L'EOU réunit des millions de croyants et forme 12 092 communautés territoriales religieuses (paroisses) sur tout le territoire de l'Ukraine. Les 12 409 prêtres y mènent les messes. Sur le territoire de l'Ukraine, il y a 258 monastères de l'EOU dans lesquels 4 500 moines sont soumis à l'obédience. 1 415 étudiants font leurs études dans 17 établissements d'enseignement religieux de l'EOU.

L'Église orthodoxe ukrainienne se prononçait toujours pour l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'EOU réunit des citoyens orthodoxes de l'Ukraine, indépendamment de leur nationalité, de leurs convictions politiques ou de leur lieu de résidence, en contribuant ainsi à l'unité des ukrainiens. Dans tous ses sermons, l'EOU bénit l'Ukraine, le peuple ukrainien, la terre ukrainienne et l'État ukrainien.

La loi № 2662-VIII «Sur les modifications de la loi «Sur la liberté de conscience et les organisations religieuses» a été adoptée par la Verkhovna Rada d'Ukraine le 20 décembre 2018 et est entrée en vigueur dès le 27 décembre 2018. Selon cette loi, une organisation religieuse dont le siège est situé dans un pays qui est reconnu agresseur par la Verkhovna Rada est obligée d'indiquer dans son nom officiel le nom de l'organisation religieuse dont elle fait partie. En cas de refus de l'organisation religieuse tombant sous le coup la loi № 2662-VIII de changer son nom et de se faire réenregistrer dans un délai de 4 mois, l'enregistrement officiel de ses documents statutaires sera annulé, ce qui rendra nulle leur validité.

La Loi № 2662-VIII, elle-même, ne contient aucune liste précisant les organisations religieuses soumises à l'obligation de modifier leur nom et de subir le réenregistrement. Le Ministère de la Culture de l'Ukraine a plus tard rédigé une telle liste en y faisant figurer 5 organisations religieuses, y compris l'Église orthodoxe ukrainienne. Au moment de l'inscription de l'EOU à cette liste, les responsables du Ministère de la Culture ont eu recours à des manipulations directes et ont refusé de prendre en compte les statuts de l'EOU enregistrés conformément à la législation de l'Ukraine, selon lesquels l'Église orthodoxe ukrainienne est une organisation religieuse autonome indépendante dont le Centre de gestion se trouve à Kiev.

Selon l'avis du Département principal d'experts scientifique de la Verkhovna Rada, d'elle-même, le contenu de la loi № 2662-VIII ne respecte pas les dispositions fondamentales de la Constitution de l'Ukraine, de la loi de l'Ukraine «Sur la liberté de conscience et les organisations religieuses», des décisions de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine, d'un certain nombre de conventions et accords internationaux qui sont signés par l'Ukraine. Il est à ajouter que selon le jugement du tribunal administratif du district de Kiev, la Verkhovna Rada a adopté cette loi en admettant un grand nombre de violations et d'actes illégaux opérés par le Président de la Verkhovna Rada.

Après l'adoption de la loi № 2662-VIII, on a déjà constaté plusieurs dizaines de cas d'occupation forcée des temples, des passages à tabac et des insultes à l'encontre des paroissiens et des serviteurs du culte de l'Église orthodoxe ukrainienne et d'autres violations flagrantes des droits des croyants orthodoxes en Ukraine.